

# PALMARÈS EUROPÉEN

## DU MAL- LOGEMENT

# BELGIQUE

5<sup>e</sup>

CLASSEMENT GLOBAL<sup>1</sup>

### 1 POPULATION EN TAUX D'EFFORT EXCESSIF (CONSACRANT PLUS DE 40% DES REVENUS DISPONIBLES AU LOGEMENT)

BELGIQUE	MOYENNE UE	RANG
10,4 %	11,5 %	18 <sup>e</sup>

### 2 ÉVOLUTION DU TAUX D'EFFORT EXCESSIF 2007-2014

BELGIQUE	MOYENNE UE	RANG
+ 0,3 %	+ 0,8 %	12 <sup>e</sup>

### 3 ARRIÉRÉS DE LOYER OU DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT IMMOBILIER

BELGIQUE	MOYENNE UE	RANG
3,4 %	4,1 %	13 <sup>e</sup>

### 4 SURPEUPLEMENT

BELGIQUE	MOYENNE UE	RANG
2 %	16,9 %	1 <sup>er</sup>

### 5 PRIVATION SÉVÈRE LIÉE AU LOGEMENT

BELGIQUE	MOYENNE UE	RANG
0,9 %	5,1 %	3 <sup>e</sup>

- > TROP CHER
- > IMPAYÉS
- > SUROCCUPÉ
- > FROID
- > INSALUBRE

### 6 INCAPACITÉ À CONSERVER UNE TEMPÉRATURE ADÉQUATE DU LOGEMENT

BELGIQUE	MOYENNE UE	RANG
5,4 %	10,2 %	9 <sup>e</sup>

### 7 ÉVOLUTION DE L'INCAPACITÉ À CONSERVER UNE TEMPÉRATURE ADÉQUATE DU LOGEMENT 2007-2014

BELGIQUE	MOYENNE UE	RANG
- 9,2 %	- 1,6 %	5 <sup>e</sup>

### 8 EFFET DE GENRE: RISQUE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES FEMMES DE CONNAÎTRE UNE PRIVATION SÉVÈRE LIÉE AU LOGEMENT, PAR RAPPORT AUX HOMMES<sup>2</sup>

BELGIQUE	MOYENNE UE	RANG
- 11 %	- 2 %	25 <sup>e</sup>

### 9 EFFET DE GENRE PARMIS LES PAUVRES: RISQUE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES FEMMES PAUVRES DE CONNAÎTRE UNE PRIVATION SÉVÈRE LIÉE AU LOGEMENT, PAR RAPPORT AUX HOMMES PAUVRES<sup>2</sup>

BELGIQUE	MOYENNE UE	RANG
- 3 %	- 3 %	9 <sup>e</sup>

### 10 RISQUE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES JEUNES (ENTRE 20 ET 29 ANS) DE CONNAÎTRE UNE PRIVATION SÉVÈRE LIÉE AU LOGEMENT<sup>2</sup>

BELGIQUE	MOYENNE UE	RANG
+ 22 %	+ 45 %	4 <sup>e</sup>

### 11 RISQUE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES PERSONNES ÂGÉES (PLUS DE 65 ANS) DE CONNAÎTRE UNE PRIVATION SÉVÈRE LIÉE AU LOGEMENT<sup>2</sup>

BELGIQUE	MOYENNE UE	RANG
- 78 %	- 61 %	21 <sup>e</sup>

1 Le classement global est calculé en fonction des classements en matière de taux d'effort excessif, d'arriérés de loyer/de remboursement d'emprunt immobilier, de privation sévère de logement, d'incapacité à conserver une température adéquate du logement et de surpeuplement.

2 Pour les tableaux 10, 11, 12, 13, le classement est basé sur la parité vis-à-vis du risque de subir la privation sévère de logement. Plus un pays s'éloigne de la parité, dans un sens ou dans l'autre (+ ou -), moins le classement est bon.



FEANTSA

